Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 16

Artikel: Solidarité de tous devant la maladie ? : [1ère partie]

Autor: Kammacher, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-269951

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. - Genève Retour : 8, rue Pradier, Genève

MOUVEMENT FÉMINISTE

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

rier 1962 - Nº 16

50e année

Sirimavo BANDARANAIKE

A Ceylan, pour la première fois dans le monde. une femme premier ministre



C'est la première fois, dans le monde entier,

C'est la première fois, dans le monde entier, qu'une femme occupe un poste de Premier ministre. Mme Bandaranaike est née le 17 avril 1916, d'une famille aristocratique dans une province riche en pierres précieuses; son père, très respecté de son peuple, fit partie du Sénat. Eduquée au couvent de Sainte-Brigitte, à Colombo, puis à l'école supérieure de Ratnapura, elle fut un membre enthousiaste d'une section d'éclaireuses.

Son mariage, en 1940, avec M. Bandaranaike, alors ministre de la santé, consacra l'union de deux des plus vieilles familles de Ceylan. Dès lors, Sirimavo Bandaranaike partagea son temps entre son mari, dont elle fut la conseillère fidèle, l'éducation de ses trois enfants et ses activités sociales. Elle fut membre de l'Institut culturel cinghalais, de l'Association des femmes de Ceylan et de la «Lanka Mahila », une association rurale féminine affiliée à l'Organisation des femmes ouvrières de Ceylan.

Le début de l'année

et le début de la vie invitent à la prudence et à la prévoyance. Les carnets de dépôts de l'Union de Banques Suisses vous permettent de les réaliser judicieusement.

GENÈVE

8, rue du Rhône - Molard - Eaux-Vives Champel - Mt-Blanc - Pl. Dorcière - Servette Carouge - Acacias - Chêne-Bourg - Cointrin

Mme Bandaranaike accompagnait souvent son mari dans ses voyages à l'étranger; elle visita notamment les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Suisse, les Indes et la Malaisie. Après la mort de son mari, assassiné en 1959, par suite de rivalités politiques, elle devint le personnage le plus en vue de son pays, le plus âprement discuté aussi. Elle fut sollicitée de prendre la direction du Parti libéral « Sri Lanka » qui avait porté son mari au pouvoir en 1956. au pouvoir en 1956.

Cependant, le Parlement étant dissout, elle céda aux pressions du public qui désirait lui voir poser sa candidature aux élections prochaines. A son corps défendant, elle se lança dans une campagne électorale harassante à travers tout le pays. Vêtue du sari blanc de la travers tout le pays. Vêtue du sari blanc de la veuve, ses cheveux partagés sur la tête et noués gracieusement sur la nuque à la mode du pays, son allure calme et charmante, elle apparaissait aux yeux du peuple des villes et des campagnes comme le symbole de la vraie Cinghalaise. Elle s'est donné pour tâche de réveiller le sens civique chez les femmes comme chez les hommes.

Grâce à sa direction éclairée, son parti ga-Grâce à sa direction éclairée, son parti ga-gna une victoire éclatante aux élections du 20 juillet 1960 et le poste de Premier minis-tre lui fut accordé. Ses premiers mots à la na-tion furent simples et dignes ; elle promit au nom du gouvernement un traitement égal pour tous. Son premier geste, en collabora-tion étroite avec son conseil des ministres, fut de se pencher sur le problème des deshérités. Mme Bandaranaike a gagné l'affection du peuple cinghalais par l'exemple qu'elle donne, en dépit de sa haute naissance, d'une vie faite de simplicité, de droiture et de dignité, exhor-tant les autres membres de la société de Cey-lan à en faire de même.

Marguerite Pingeon

¹ D'après des notes mises obligeamment à notre disposition par S. E. le ministre plénipotentiaire de Ceylan et traduction libre du journal « International Women's News'».

AIDEZ-LES VOUS AUSSI

Rédactr. responsable : Mme H. Nicod-Rebert Le Lendard

La Conversion (Vd) Tél. (021) 28 28 09

Annonces Suisses S.A. 1, rue du Vieux-Billard

nent: (1 an)

Chèques post. I. 11791

Fr. 7,— Fr. 7,75

Administration : Mlle H. Zwahlen 8, rue Pradier, Genève Tél. (022) 32 47 57 parce que, coop rateurs, nous dési rons que la coopé ration s'épanouiss aussi dans ces pay



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

Solidarité de tous devant la maladie?

S'il est un domaine où la solidarité de tous les êtres humains doit l'emporter sur toute autre considération, c'est bien dans celui de la maladie.

S'il est un domaine où le principe de soli-darité est à la base même d'une institution, c'est bien dans celle de l'assurance.

c'est bien dans celle de l'assurance.
Or, qu'en est-il du nouveau projet de revision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, revision tant attendue par les milieux sociaux les plus divers et qui sera discutée prochainement par les Chambres fédérales ? Une commission d'étude du Conseil des Etats a déjà terminé l'étude de ce projet qui serait, paraît-il, débattu à la session de mars de cette chambre. Le Conseil national, lui aussi, serait déjà nanti de la question. Il est donc grand temps pour chacun, et tout particulièrement pour nous autres femmes, de vouer toute notre attention à cette importante réforme et progrès réjouissant — espétante réforme et progrès réjouissant — espérons-le — de notre sécurité sociale encore rons-le — de notre sécurité sociale encore bien déficiente.

Mais hélas! la solidarité semble bien man-

quer au rendez-vous.

Manque de solidarité entre les privilégiés

de la fortune, les moins riches et les pauvres qui fournissent tous à l'intérieur d'une caisse les mêmes contributions ou mieux les mêmes

controutions ou mieux jes memes contributions pour des prestations identiques.

Manque de solidarité entre les personnes âgées, les moins âgées et les jeunes.

Manque de solidarité entre les caissesmaladie au nombre effarant de près de mille cent pour un petit pays comme le nôtre et qui, selon leurs frais et les risques courus per leurs segués con autorisées à prévoir

qui, selon leurs frais et les risques courus par leurs assurés, sont autorisées à prévoir des cotisations plus ou moins élevées, alors que les pretations sont les mêmes.

Fait plus grave, déconcertant et d'autant plus choquant qu'il frappe une catégorie d'assurés qui ne pourront se prononcer sur la loi, absence de solidarité entre les hommes et les femmes. Les caisses seront en effet autorisées, si le projet actuel est admis, à réclamer une prime de 25 % plus élevée à ces dernières, cela au moment précis où l'égalité des salaires pour un travail d'égale valeur leur est refusée.

Le législateur entend baser cette différence de traitement ou plus exactement cette dis-

Le législateur entend baser cette différence de traitement ou plus exactement cette discrimination sur le fait que les femmes occasionnent plus de frais médico-pharmaceutiques aux caisses tout en reconnaissant cependant que la moyenne des jours de maladie par assuré est à peu près la même entre hommes et femmes.

(Suite en page 5)

SOMMAIRE

Page 2: Les acheteuses ont la parole

Page 3 : Vers deux votations à Neuchâtel

Page 4: Formation de la paysanne

Page 6 : La liste complète des candidates au Grand Conseil vaudois

We Maison declane

consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine

